



**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**



**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**

Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE
2025
POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE**

Financement : Budget CHUY 2026

Imputation: 2025-02-200000-619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

DOSSIER DE CONSULTATION

2025



YAOUNDE

**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**

**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**



YAOUNDE

Présentation :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Pièce N° I – l’avis de consultation pour une demande de cotation

Pièce N° II – règlement particulier de la lettre commande

Pièce N° III –le modèle de la lettre commande

Pièce N° IV - le bordereau du descriptif et quantitatif

Pièce N° V - le projet de Lettre-Commande

Pièce N° VI - modèle ou formulaires des pièces à utiliser par le soumissionnaire

Pièce N° VII - liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics

Il est recommandé aux soumissionnaires de bien lire les instructions ci-après, de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents ci-joints.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de Cotation, et ce dans le but de les améliorer, le soumissionnaire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.



**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**



**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**

Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE
2025
POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE**

Financement : Budget CHUY 2025

Imputation: 2025-02-200000-619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier de Yaoundé

**PIECE N° I : AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE
DE COTATION**

**AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE 2025**

Pour la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au CHUY

1. Objet de la Demande de Cotation

Le Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé, lance un avis de consultation pour une demande de cotation relative à la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au CHUY.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment du nettoyage intérieur et extérieur des services y compris les salles d'aisance ; de la désinfection générale des magasins, des bureaux, des sanitaires, des espaces verts, du bloc sanitaire, des containers et de la cour ; du nettoyage et désherbage de l'enceinte du CHUY ; de la veille informationnelle ; de l'accueil et orientation initiale et de l'assistance au brancardage.

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés de droit camerounais œuvrant dans le domaine de l'entretien et autres services hospitaliers.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par investissement de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 2026-02-200000-619400

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

La demande de cotation peut être consultée au Service des Marchés du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé dès publication du présent avis, aux Jours ouvrables de 7h 30 à 15h30.

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

Le dossier de consultation peut être retiré au Service des marchés du CHUY, téléphone 677 54 09 13/699 30 20 11, sur présentation d'une quittance au compte CAS ARMP N°335988 ouvert auprès des agences BICEC d'une somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**. La copie du reçu de ce versement sera annexée au dossier de consultation.

8. Coût prévisionnel

Le montant prévisionnel est de **45 000 000 (quarante-cinq millions) FCFA**

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à (neuf cent mille) 900 000 FCFA ; Il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre commande et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La

caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées sous pli fermé **au Service des Marchés** du Centre Hospitalier et Universitaire (CHUY), au plus tard le 07 janvier 2026 à **12 heures** et devront porter la mention suivante :

CONSULTATION N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE 2025
Pour la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au CHUY
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 07 janvier 2026 à préciser à **13 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle de Conférences sise au Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- **Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;**
- **Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;**
- **Les plis non-conformes au mode de soumission.**
- **les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;**
- **Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;**

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

- absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai de 48 heures expressément accordé par la CIPM ;
- fausse déclaration ou production d'une pièce falsifiée ;
- absence de la caution de soumission accompagnée du récépissé de la Caisse des Dépôts et de Consignations du Cameroun timbrée signée datée;

- non-respect de 4/6 des critères essentiels (voir grille d'évaluation) ;
- non-respect de 1/2 autres critères liés aux spécifications techniques ;
- absence de la charte d'intégrité dûment rempli et signé;
- absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé;
- absence de déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années.

13.2-Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations ou livrer les fournitures, objet de l'Appel d'Offres. Il s'agit de :

- présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions, respect de l'ordre des pièces, intercalaires en couleur y compris dans les copies, reliure en spirale, lisibilité et clarté des documents, notamment les documents justificatifs...);
- acceptation des conditions du marché (CCAP, CCTP ou DF) paraphés à toutes les pages, datés et signés à la dernière page avec la « mention lu et approuvé » ;
- Références du soumissionnaire dans la fourniture des prestations similaires (au moins un marché avec première et dernière page du marché, PV de réception sans réserve) ;
- Planning et délai de livraison cohérents dans l'intervalle de quatre-vingt-dix (90) jours ;
- Attestation de capacité de financement d'un montant d'un million (1 000 000) de FCFA ;
- Période de garantie 12 mois.

14. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de 12 mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre-commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification administratif, technique et financier requis et dont l'offre financière est évaluée la moins-disante.

16. Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé, téléphone : 677 54 09 13/699 78 22 86, dès publication du présent avis.

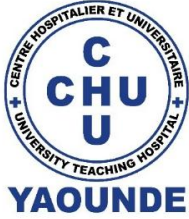
18. Dénonciation

Tout acte de fraude et de corruption peut être signalé à la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) répondant aux numéros 658 26 26 82 et 651 64 91 94 et le numéro vert 1517 ou au MINMAP aux numéros 673 205 721/299 370 748.

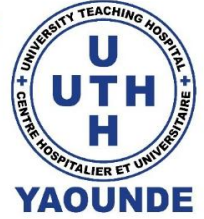
**Yaoundé, le
LE DIRECTEUR GENERAL**

Copies:

- *MINMAP (pour information)*
- *ARMP (pour information)*
- *PCIPM/CHUY*
- *Affichage*
- *Contracts service (for archiving)*



**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**



**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**

NOTICE OF CONSULTATION FOR A QUOTATION REQUEST

Subject: Consultation No 001/QR/CHUY/DG/PS/ITB/2025 of 05 DECEMBER 2025
For cleaning and other specific services at the YUTH

INTERNAL PROCUREMENT COMMITTEE

1. Purpose of the Request for Quotation

The General Manager Yaounde University Teaching Hospital hereby issues a consultation notice for a Request for Quotation concerning the provision of cleaning and other specific services at YUTH..

2. Consistency benefits

The services notably include: Interior and exterior cleaning of departments, including restrooms; General disinfection of stores, offices, sanitary facilities, green spaces, sanitary blocks, containers, and the courtyard; Cleaning and weeding of the hospital premises; Information monitoring; Reception and initial orientation; Assistance with patient transport (stretcher services).

3. Participation and origin

Participation in this consultation is open to service providers based in Cameroon which have experience in the domain.

4. Financing

The Services subject of this Request for Quotation shall be financed by budget ; the Financial year, Budget Head No. 2025-02-200000-619400

5. Submission Method

The submission method retained for this Request for Quotation is offline.

6. Consultation of the Request for Quotation File

The Request for Quotation file may be consulted at the Procurement Service of the Yaoundé University Teaching Hospital as soon as this notice is published, on working days from 7:30 a.m. to 3:30 p.m.

7. Acquisition of the Request for Quotation File

The consultation file may be collected from the Procurement Service of YUTH, Tel. 677 54 09 13 / 699 30 20 11, upon presentation of a payment receipt to CAS ARMP Account No. 335988 opened at BICEC agencies, for a non-refundable amount of Twenty-five thousand (25,000) CFA francs. A copy of the receipt of this payment shall be attached to the consultation file.

8. Estimated Cost

The estimated amount is Forty-five million (45,000,000) CFA francs.

9. Bid Bond

Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond, duly signed, issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue guarantees in the field of public procurement. The list of such institutions is provided in Document 10 of the RFQ. The amount of the bid bond is Nine hundred thousand (600,000) CFA francs, representing at most 2% of the estimated cost

including all taxes (TTC) of the Purchase Order, and valid until thirty (30) days beyond the initial validity date of the bids.

Failure to provide a bid bond issued by a first-class bank or a first-category financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue guarantees in public procurement will result in the outright rejection of the bid. A bid bond submitted but unrelated to the consultation concerned shall be considered absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

10. Submission of Quotations

Offers drafted in French or English, in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted in a sealed envelope to the Procurement Service of the Yaoundé University Teaching Hospital (YUTH), no later than 07 January 2025 at 12:00 noon, and must bear the following statement:

Consultation No 001/QR/CHUY/DG/PS/ITC/2025 of 05 DECEMBER 2025
For cleaning and other specific services at the YUTH
Yaounde University Teaching Hospital
“To be opened only during the bid-opening session”

11. Opening of bids

The bids shall be opened on the same day at **1:00 pm** local time in the meeting room Hospital and university center. Only bidders may attend or be duly represented at this opening of bids by a person of their choice.

12. Admissibility of Quotations

The administrative documents, the technical quotation, and the financial quotation must be placed in separate envelopes and submitted in sealed form. The following will be declared inadmissible by the Contracting Authority:

- Envelopes bearing indications of the bidder's identity
- Envelopes received after the deadline date and time for submission
- Envelopes not conforming to the submission method
- Envelopes without indication of the identity of the Invitation to Tender
- Failure to comply with the number of copies specified in the RFQ or submission only in copies

Any offer that is incomplete in accordance with the prescriptions of the RFQ shall be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister of Finance to issue guarantees in the field of public procurement, or failure to comply with the prescribed formats of the RFQ documents, shall result in the outright rejection of the quotation without any possibility of appeal. A bid bond submitted but unrelated to the consultation concerned shall be considered absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

13. Evaluation criteria

13.1. Elimination Criteria

- Absence of the duly filled and signed Integrity Charter;
- Absence of duly filled and signed social and environmental commitment statement;
- Absence of prospectus and manufacturer technical sheets;
- Non-compliance of supplies with major technical specifications (that refers to functioning or device system);
- Validation of 5/7 of others essential criteria;
- Non-compliance of 1/2 criteria of the technical specifications criteria
- Absence of the attestation for not having abandoned contracts during the last three years.

13.2. Essential criteria

- Presentation of the offer (Compliance of the composition of the offer with the requirements of the DAO, parts in order and dividers in color equally in copies, spirals etc.);
- Acceptance of market conditions;
- Availability of the tenderer's references in similar services;

- Schedule and maximum delivery time of ninety (90) days;
- After-sales service (availability of medical consumable, spare parts and technical staff);
- Certificate of availability of financing, one billion (1 000 000) CFAF.
- Warranty period.

14. Estimated Execution Period

The maximum period set by the Contracting Authority or the Delegated Contracting Authority for the execution of the services under this Request for Quotation is one 12 month year. This period begins from the date of notification of the service order to commence the services.

15. Award of Contract

The Contracting Authority shall award the purchase order to the bidder who meets the required administrative, technical, and financial qualification criteria and whose financial offer is evaluated as the lowest.

16. Validity Period of Quotations

Bidders remain bound by their quotations for ninety (90) days from the deadline set for submission of quotations.

17. Additional Information

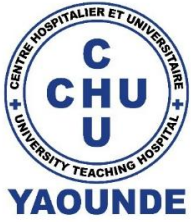
Additional information may be obtained during working hours from the Procurement Service of the Yaoundé University Teaching Hospital, Tel. 677 54 09 13 / 699 78 22 86, as soon as this notice is published.

19. Denunciation

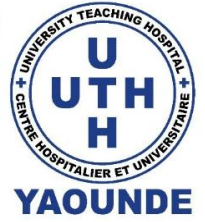
Any act of fraud and corruption can be reported to the National Anti-Corruption Commission (CONAC) answering the numbers 658 26 26 82 and 651 64 91 94 and the toll-free number 1517, or to the Ministry of Public Market at 673 205 721/299 370 748.

**Yaounde, the
THE GENERAL MANAGER**

- Copies:*
- MINMAP (for information)
 - ARMP (for publication and archiving)
 - Chairperson of TB (for information)
 - Notice boards (for wide dissemination)
 - Contracts service (for archiving)



CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL



DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES

Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE 2025
POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE**

Financement : Budget CHUY 2026

Imputation: 2025-02-200000 -619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

PIECE N° II : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

L'objet de cette section est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs cotations, conformément aux conditions fixées par CHUY. Elle fournit également des renseignements sur la remise des cotations, l'ouverture des plis, l'évaluation des cotations et l'attribution du contrat.

Article 1^{er} - Dispositions générales

Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 - Dossier de Demande de Cotation

2.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) l'Avis de consultation ;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
- (c) le Détail estimatif et quantitatif ;
- (d) le modèle de lettre de cotation ;
- (e) le projet de contrat.

2.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

Article 3 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance y relative seront rédigées en français ou en anglais.

Article 4 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- la lettre de cotation timbrée, signée et datée (pièce № iii : modèle de lettre de cotation);
 - l'expérience du prestataire dans le domaine (**1ere et dernière page du contrat avec PV de réception**) ;
 - personnel (**nombre de personnes requis 37 minimum**) : CV, Copies Certifiées Conforme de CNI valides, attestation de disponibilité signée des parties ;
 - une note méthodologique détaillée (organisation du travail, planning détaillé, compréhension de la mission, matériel, moyen d'identification du personnel...). **NB : Une note méthodologique non pertinente vaut rejet de l'offre ;**
 - le Bordereau descriptif des prix unitaires ou forfaitaires dûment rempli, daté et signé ;
 - le Bordereau Estimatif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - le projet de contrat rempli, daté et signé ;
 - les annexes éventuelles (mémo sur modifications éventuelles, la nature des prestations proposées, autres...) ;
 - un dossier administratif complet comprenant les pièces suivantes :
- a) une lettre d'intention de soumissionner timbrée, signée et datée ;
 - b) une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de Résidence du soumissionnaire ;
 - c) une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;

- d) une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun (**son absence ou sa non-conformité vaut rejet de l'offre à l'ouverture des plis**) ;
- e) un récépissé d'achat du dossier de demande de cotation ;
- f) une attestation de soumission signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à la CNPS, les sommes dont il est redevable ;
- g) une attestation de conformité fiscale délivrée par l'administration des Impôts du lieu de résidence du Soumissionnaire ;
- h) une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
- i) l'attestation d'immatriculation en cours de validité (copie certifiée) ;
- j) un plan de localisation signé sur l'honneur ;
- i) une copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier certifiée conforme par le tribunal compétent.

NB : Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou toute autorité compétente. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de mise des offres. Après 48h accordée par la CIPM.

Article 5 - Cotation

Le soumissionnaire précisera dans son offre financière, la nature des prix :

A : hors taxes sur valeur ajoutée (HTVA),

B : toutes taxes comprises (TTC).

Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et des prix unitaires ou forfaitaires fourni dans le Dossier de Consultation ouverte, en indiquant la désignation du prix, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et le délai qu'il se propose d'exécuter le contrat.

Le prestataire retenu remplira et signera le projet de contrat.

Article 6 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en **Francs CFA**.

Article 7 - Délai de validité des cotations

La période de validité des cotations est de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

Article 8 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront **sept (07)** exemplaires dont l'original et **six (06)** copies marquées comme tel, de leur offre dans une enveloppe cachetée et scellée adressée du CHUY à l'adresse indiquée dans l'avis de consultation qui portera le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation, tels qu'indiqués dans l'avis de consultation.

Article 9 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de consultation.

Article 10 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

10.1 La Commission Interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés le dernier jour du dépôt des offres et à l'heure précisée dans l'avis de consultation.

Article 11 - Evaluation et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

11.1 -Critères éliminatoires

- absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà du délai de 48 heures expressément accordé par la CIPM ;
- fausse déclaration ou production d'une pièce falsifiée ;
- absence de la caution de soumission accompagnée du récépissé de la Caisse des Dépôts et de Consignations du Cameroun;
- absence du contrat de représentation, de l'agrément du distributeur ou de l'autorisation du fabricant de la marque que le soumissionnaire commercialise ;
- absence de prospectus et de fiches techniques du fabricant ;
- non-conformité des fournitures aux spécifications techniques majeures (éléments liés à la fonctionnalité ou au système. Voir grille) ;
- non-respect de 5/6 des critères essentiels (voir grille d'évaluation) ;
- non-respect de 1/2 autres critères liés aux spécifications techniques ;
- absence de la charte d'intégrité dûment rempli et signé;
- absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé;
- absence de déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années.

11.2 -Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations ou livrer les fournitures, objet de l'Appel d'Offres. Il s'agit de :

- présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions, respect de l'ordre des pièces, intercalaires en couleur y compris dans les copies, reliure en spirale, lisibilité et clarté des documents, notamment les documents justificatifs...);
- service après-vente (disponibilité des consommables et des pièces de rechanges au Cameroun, ainsi que du personnel technique);
- acceptation des conditions du marché (CCAP, CCTP ou DF) paraphés à toutes les pages, datés et signés à la dernière page avec la « mention lu et approuvé » ;
- Références du soumissionnaire dans la fourniture des prestations similaires (au moins un marché avec première et dernière page du marché, PV de réception sans réserve) ;
- Planning et délai de livraison cohérents dans l'intervalle de quatre-vingt-dix (90) jours ;
- Attestation de capacité de financement d'un montant d'un million (1 000 000) de FCFA ;

- Période de garantie 12 mois.

Article 12 - Attribution de la lettre-commande

La Commission de Passation des Marchés proposera à l'attribution, le soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux prescriptions du descriptif technique et qui présente l'offre de prix la **moins disante** selon les spécifications techniques prévues.

Article 13 - Notification de l'attribution de la lettre commande

(1) Le Cocontractant retenu en recevra notification à son adresse officielle ou par voie de presse. Il devra, dans les vingt (20) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à la souscription du marché.

(2) Dans le cas où le Cocontractant n'aurait pas rempli ces obligations, le Maître d'Ouvrage peut être amené à engager la procédure d'annulation du marché.

Article 14 - Signature de la lettre-commande

Dans les cinq (05) jours suivant l'attribution, le contrat sera signé par le Maître d'Ouvrage et sera notifié à l'attributaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 15 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

✓ est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande ;

✓ est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;

✓ se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un contrat de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Tout acte de corruption ou de manœuvre frauduleuse doit être rapporté au Ministère des Marchés Publics et/ou à la Commission Nationale anti-corruption par SMS ou par tout autre moyen aux numéros suivants : **MINMAP 677205725 ; CONAC : numéro vert 1517.**



CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL

DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES



Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE
2025

POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE

Financement : Budget CHUY 2026

Imputation: 2025-02-200000-619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

PIECE N° III : MODELE DE LETTRE DE COTATION

PIECE N° I : LETTRE DE COTATION

Date :

Demande de Cotation N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU ____ 2025

*A M. le Président de la Commission Interne de Passation
des Marchés auprès du CHUY*

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Cotation dont nous accusons ici officiellement réception, nous soussigné, offrons d'exécuter les prestations (décrire consistance des prestations) conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de F CFA (*en lettres*). Hors Taxes sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprisesFrancs CFA (*en chiffres*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (*nombre de jours*) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'un contrat, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Yaoundé, le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le
Compte du Candidat



CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL



DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES

Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE
2025
POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE

Financement : Budget CHUY 2026

Imputation: 2025-02-200000 -619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

PIECE № IV : BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

2025

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU CHUY

Consultation N° 001./DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE 2025 Exercice budgétaire 2025

Pour la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au CHUY

Date limite de remise des offres : 07 janvier 2026 à 12 heures.

4.1 – DESCRIPTION DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

N°	Description détaillée des prestations	Unité	Qté			Livraison	
				Prix unitaire	Coût total	Délai	Lieu
01	Nettoyage intérieur et extérieur des services y compris les salles d'aisance (balayage et lavage des bureaux, des couloirs, des ascenseurs, de la cour, ramassage et des ordures diverses puis évacuation	U	Ens			12 mois	CHUY
02	Désinfection générale des magasins, des bureaux, des sanitaires, des espaces verts, du bloc sanitaire, des containers et de la cour : ce prix rémunère le mètre carré de la dératisation, la désinfection des magasins, des bureaux....	U	Ens				
03	Nettoyage et désherbage de l'enceinte du CHUY	Ha	7,2				
04	Veille informationnelle	U	Ens				
05	Accueil et orientation initiale	U	Ens				
06	Assistance au brancardage	U	Ens				

Consultation № 001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 décembre 2025 Exercice budgétaire 2025
Pour la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au CHUY
Date limite de remise des offres : 07 janvier 2026 à 12 heures.

4.2 CADRE DE REMUNERATION DU PERSONNEL

Ré	Désignation	Nombre	Quantité	PU	Période	BRUT

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU CHUY

Consultation N° 001./DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE 2025 Exercice budgétaire 2025

Pour la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au CHUY

Date limite de remise des offres : 07 janvier 2026 à 12 heures.

4.3 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre administrative		Conformité aux spécifications techniques		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	lieu		

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature



YAOUNDE

**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**

**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**



YAOUNDE

Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE
2025**

**POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE**

Financement : Budget CHUY 2026

Imputation: 2025-02-200000-619400 2025-02-200000 -619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

PIECE № V : PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025

Passé après Demande Cotation n°001/DC/CHUY/DG/SM/2025 DU 05 DECEMBRE 2025
Pour la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au Centre Hospitalier et
Universitaire de Yaoundé (CHUY)

TITULAIRE : [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: _____ à _____, Tel _____ Fax: _____

N°R.C: _____ A à _____

N° Contribuable: _____

N° compte bancaire : _____

OBJET : [indiquer l'objet complet de la fourniture]

LIEU D'EXECUTION: CHUY

MONTANTS EN FCFA

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25 %)	
AIR (5,5%)	
Net à mandater	

DUREE DE LA LETTRE-COMMANDE : 12 mois

FINANCEMENT : BUDGET DU CHUY 2025

IMPUTATION : 2025-01-200000 -619400

SOUSCRIT, LE

SIGNE, LE

NOTIFIE, LE

ENREGISTRE, LE

Entre:

La République du Cameroun, représentée par le Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé. « Le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et la société _____

B.P: _____ à _____ Tél. _____ Fax: _____

N° R.C : _____ à _____

NIU: _____

N° compte bancaire : _____

[Indiquer le nom du Prestataire, son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité], ci-après dénommée, « Le Prestataire »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DUREE
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU PRESTATAIRE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 8 - DEMARRAGE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 – PERIODICITE DES VISITES
- ARTICLE 11 – NATURE DES PRESTATIONS A EXECUTER
- ARTICLE 12 – PRODUITS ET PERSONNEL

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 14 - MONTANT DU CONTRAT
- ARTICLE 15 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 16 – NANTISSEMENT
- ARTICLE 17 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DU CONTRAT
- ARTICLE 21 – COMMISSION DE RECEPTION
- ARTICLE 22 – LITIGES
- ARTICLE 23 - RESILIATION DU CONTRAT
- ARTICLE 24 – VALIDITE DU CONTRAT

CHAPITRE I - GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

Le présent contrat a pour objet pour la prestation des services d'entretien et autres services spécifiques au Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé (CHUY)

La description des prestations est indiquée à l'article 11 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE -COMMANDE

Le présent contrat est passé suivant la procédure de demande de cotation.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE -COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives du présent contrat sont par ordre de priorité :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission du prestataire et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;
- le détail estimatif ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

Le présent contrat est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1- la loi N° 92/007 du 14 aout 1992 portant Code du Travail
- 2- la loi cadre N° 96/012 du à 05 aout 1996 relative à la gestion de l'environnement et les textes généraux sur la protection de l'environnement ;
- 3- la loi N°2018/011 du 11juillet 2018 Portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- 4- la loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- 5- la loi N° 2024/013 du 23 décembre 2024 Portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 modifié et complété par l'Ordonnance n°2025/001 du 11juillet 2025 ;
- 6- le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics et ses textes subséquents
- 7- le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- 8- le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics
- 9- le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 10- l'arrêté 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;
- 11- la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- 12- la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Septembre 2005 relative à l'application du code des marchés ;
- 13- les textes régissant les corps de métier ;
- 14- les normes en vigueur et les autres dispositions diverses ;

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions du présent contrat, il est précisé que :

- les attributions du Chef de Service du marché sont dévolues au Chef de service des marchés du CHUY

- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le responsable de la structure bénéficiaire au CHUY

ARTICLE 6 – DUREE

- 1) La présente Lettre-Commande a une durée de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
- 2) Toutefois, il peut prendre fin :
En cas de dissolution de l'entreprise ;
En cas de non-exécution, par le prestataire, de l'une de ses obligations contractuelles.
Un préavis de 30 (trente) jours, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception est requis pour les deux cas.

ARTICLE 7 - DOMICILE DU PRESTATAIRE

Le prestataire fait élection de domicile à :

BP :

Tél. :

Fax :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DU CONTRAT

ARTICLE 8 – DEMARRAGE DES PRESTATIONS

- 1) Le co-contractant commence l'exécution des prestations dès notification et réception de l'ordre de service de démarrage
- 2) La DG/CHUY dispose d'un délai maximum de cinq (05) jours pour notifier l'ordre de service de commencer après notification du contrat au cocontractant.

ARTICLE 9 –CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les travaux d'entretien, concernés par le présent contrat, seront exécutés de la manière suivante :

- nettoyage intérieur et extérieur des services y compris les salles d'aisance (balayage et lavage des bureaux, des couloirs, des ascenseurs, de la cour, ramassage et des ordures diverses puis évacuation
- désinfection générale des magasins, des bureaux, des sanitaires, des espaces verts, du bloc sanitaire, des containers et de la cour : ce prix rémunère le mètre carré de la dératisation, la désinfection des magasins, des bureaux....
- nettoyage et désherbage de l'enceinte du CHUY
- veille informationnelle
- accueil et orientation initiale
- assistance au brancardage

ARTICLE 10 – PERIODICITE DES TRAVAUX

- 1) Pour l'exécution du présent Lettre-Commande, les prestations ci-dessus doivent être exécutées du lundi à dimanche :
- 2) Outre les travaux ordinaires prévus, le prestataire pourra effectuer les travaux supplémentaires sur demande expresse du DG/CHUY
- 3) Après chaque visite, correspondant aux travaux, mensuel, un état de service fait sera dressé par le prestataire et présenté pour liquidation

ARTICLE 11 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les personnels effectueront les travaux ci-après :

Réf	Description des prestations	Unité	PU	Période	PT HTVA
01	Nettoyage intérieur et extérieur des services y compris les salles d'aisance (balayage et lavage des bureaux, des couloirs, des ascenseurs, de la cour, ramassage et des ordures diverses puis évacuation.	U		12 mois	
02	Désinfection générale des magasins, des bureaux, des sanitaires, des espaces verts, du bloc sanitaire, des containers et de la cour : ce prix rémunère le mètre carré de la dératisation, la désinfection des magasins, des bureaux....	U		12 mois	
03	Nettoyage et désherbage de l'enceinte du CHUY	Ha		12 mois	
04	Veille informationnelle.	U		12 mois	
05	Accueil et orientation initiale	U		12 mois	
06	Assistance au brancardage	U		12 mois	

Le prestataire présentera à l'ingénieur (responsable du suivi) au début de chaque période, le planning prévisionnel des équipes d'entretien, établi sur la base du programme sus évoqué. Ce planning permettra à l'ingénieur de prendre les dispositions nécessaires afin que l'accès aux locaux concernés par les opérations d'entretien soit facilité.

Tous les travaux effectués en dehors de ceux qui sont manifestement compris dans le présent contrat ne seront ni reconnus, ni payés par CHUY, à moins d'avoir fait l'objet d'un bon de commande écrit de sa part.

ARTICLE 12 – PRODUITS ET PERSONNEL

- 1) L'ensemble des produits nécessaires à l'exécution des travaux de désinfection et de nettoyage objet de la présente Lettre-Commande est à la charge du prestataire et ils devront remplir les différentes normes de sécurité. Ils pourront être stockés dans le local sécurisant que le maître d'ouvrage mettra à la disposition du prestataire. Ce dernier veillera également à fournir le papier hygiénique suivant un calendrier établi.
- 2) Le prestataire devra engager un personnel qualifié (**effectif 40 minimum**) utilisant un équipement approprié. Il devra en outre désigner un superviseur et un Chef d'équipe dont la mission principale sera le suivi du personnel d'exécution dans ses tâches. Aussi, il devra ester en permanence sur les lieux pendant la durée des travaux pour recueillir les diverses requêtes exprimées par CHUY.

Le prestataire devra remettre avant l'exécution des travaux, une liste indiquant les noms et adresses des ouvriers qui seront employés. Tout changement du personnel en cours du mois doit être signalé par le Chef d'équipe, avant que le remplacement ne soit effectif. Il veillera particulièrement pour chaque tâche et chaque périodicité, à affecter les effectifs nécessaires et suffisants pour une exécution correcte des travaux.

CHUY se réserve le droit d'interdire l'accès aux locaux et le remplacement express de tout ouvrier dont il jugera la moralité douteuse ou la prestation insatisfaisante.

Le prestataire est civilement responsable des divers dommages ou accidents causés par son personnel, le matériel utilisé ou de l'exécution des travaux, sur les biens meubles corporels, immeubles et les personnes.

CHAPITRE III : DES DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 - GENERALITES – PRIX

Le Prestataire est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix du présent contrat sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises. Le montant mentionné ci-dessous comprend, outre les frais de déplacement des techniciens, la fourniture des produits, la provision pour l'achat du matériel d'entretien.

ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total du présent contrat s'élève à.....**FCFA TTC** (en lettres.....francs CFA toutes taxes comprises).

Réf	Description des prestations	Unité	Qté	PU	Période	PT HTVA	
01	Nettoyage intérieur et extérieur des services y compris les salles d'aisance (balayage et lavage des bureaux, des couloirs, des ascenseurs, de la cour, ramassage et des ordures diverses puis évacuation	U	Ens		12 mois		
02	Désinfection générale des magasins, des bureaux, des sanitaires, des espaces verts, du bloc sanitaire, des containers et de la cour : ce prix rémunère l'activité de dératisation, la désinfection des magasins, des bureaux....	U	Ens		12 mois		
03	Nettoyage et désherbage de l'enceinte du CHUY	Ha	7,2		12 mois		
04	Veille informationnelle	U	Ens		12 mois		
05	Accueil et orientation initiale	U	Ens		12 mois		
06	Assistance au brancardage	U	Ens		12 mois		
		Total HTVA					
		TVA (19,25%)					
		AIR (5,5%)					
		Total TTC					
		NAP					

ARTICLE 15 - MODALITES DE PAIEMENT

- (1) Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas d'avance de démarrage.
- (2) Le délai de règlement des factures approuvées est mensuel.

ARTICLE 16 – NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : le Directeur Général du CHUY ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : l'Agence Comptable auprès du CHU, Yaoundé ;

- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : le Directeur Administratif et Financier du CHUY.

ARTICLE 17 - DOMICILIATION BANCAIRE

Les sommes dues au titre de l'exécution du présent contrat seront libérées par virement au compte bancaire ci-après à

- Code banque :
- Code guichet :
- N° Compte :
- Clé :

ARTICLE 18 - DESIGNATION DE LA COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est composée comme suit :

1. le Directeur Général ou son Représentant,Président ;
2. le Chef de service du marché est le Chef de service des marchés, Membre ;
3. l'Ingénieur du marché est le responsable des services technique, Rapporteur ;
4. l'Agent en charge de la Comptabilité-Matières Membre ;
5. le Prestataire ou son représentant dûment mandaté Membre.
6. le Représentant du MINMAP, Observateur.

ARTICLE 19 - REGIME FISCAL

Le présent contrat est soumis à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux du présent contrat sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DU CONTRAT

Sept (07) exemplaires du présent contrat sont édités et diffusés par le prestataire.

ARTICLE 22 - SUIVI MENSUEL

Le Directeur Général du CHUY fixera la date de la tenue de la Commission de suivi qui validera ou non les prestations mensuelles. Elle se compose de :

1. le Directeur Général ou son Représentant,Président ;
2. l'Ingénieur du marché Rapporteur ;
3. le Chef de service du marché.....Membre ;
4. l'Agent en charge de la Comptabilité-Matières Membre ;
5. le Prestataire ou son représentant dûment mandatéMembre.

ARTICLE 23 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant du présent contrat sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 24 - RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat peut être résilié dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 25 - VALIDITE DU CONTRAT

Le présent contrat ne sera valide qu'après sa signature par le Directeur Général du CHUY et n'entrera en vigueur qu'après sa notification à l'attributaire.

PAGE ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE

N°/LC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU__

PASSE APRES DEMANDE COTATION N°001/DC/CHUY/DG/SM/2025 DU ____ 2025
POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE (CHUY)

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : ... (En chiffres)..... FCFA TTC

(... (En lettres) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

Avec la société _____

B.P: _____ à _____ Tél. _____ Fax: _____

N° R.C : _____ à _____

NIU: _____

N° compte bancaire : _____

Montant du marché en F CFA : _____ (_____) TTC. Pour la
fourniture de kits de dialyse et cathéters

Délai d'exécution: 12 mois

Lu et accepté par le **Cocontractant**

Yaoundé, le

Signé par le Maître d'Ouvrage, l'**Autorité Contractante**

Yaoundé, le

Enregistrement



YAOUNDE

**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**

**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**



YAOUNDE

Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU 05 DECEMBRE
2025**

**POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE**

Financement : Budget CHUY 2026

Imputation: 2025-02-200000 -619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

**PIECE N° VI : MODELE OU FORMULAIRES DES PIECES A UTILISER PAR LE
SOUSSIONNAIRE**

TABLE DES MODELES

Annexen°1: Modèle de lettre de soumission

Annexen°2: Modèle de cautionnement de soumission

Annexen°3: Modèle de cautionnement d'avance de démarrage

Annexen°4: Modèle de cautionnement de bonne exécution (retenue de garantie)

Annexe n° 5: Modèle de cautionnement définitif

Annexen°6: Modèle de CV du personnel

Annexen°7: Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné _____ [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) _____ dont le siège social est à _____ inscrite au registre du commerce de _____ sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs, N° _____ [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à

_____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à _____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres] - - -

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de _____ mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____ le _____

Signature :

Nom du signataire : _____

En qualité de : _____ dûment autorisé à
signer les soumissions pour et au nom de (9) _____

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs

ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier : _____

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ou le prestataire _____, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du _____ pour [rappeler l’objet de l’appel d’offres], ci-dessous désignée « l’offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA, Nous _____ [nom et adresse de la banque], représentée par _____ [noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d’appel d’offres ;

Où

Si le soumissionnaire, s’étant vu notifié l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet ou refuse de souscrire le marché, alors qu’il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans ledit marché.

Nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s)

a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

Fait à _____, le _____.

[Signature de la banque]

[NB : ce cautionnement doit être acquitté à la main par la banque]

ANNEXEN°3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier : _____

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que _____ [nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur ou du prestataire », s’est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d’un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l’exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ [nom et adresse de banque], représentée par _____ [noms des signataires], ci-dessous désignée « l’organisme financier », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur ou le prestataire n’a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu’à concurrence de la somme de _____ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier

_____, le _____
[Signature de la banque]

ANNEXEN°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE

Organisme financier : _____

Référence du Cautionnement : N° _____

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : _____ [le titulaire], au profit de _____ Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que _____ [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché _____ du _____ relatif aux fournitures et services connexes [indiquer l'objet et les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de quarante 40% du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° _____, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit _____ francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de _____ [le titulaire] ouverts auprès de la banque _____ sous le n° _____.

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant du cautionnement sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par l'organisme financier

Fait à _____, le _____.

[Signature de l'organisme financier]

**ANNEXEN°5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN
REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE**

Organisme financier : _____

Référence du Cautionnement : N° _____

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué]

Ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué »

Attendu que _____ nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s’est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de [indiquer l’objet des prestations]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire, Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ adresse organisme financier], représentée par _____ noms des signataires], et ci-dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l’égard du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de _____ [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché (10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué , dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu’il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

Fait à _____, le _____

[Signature de l'Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des prestations et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.

**ANNEXEN°6 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE
PROPOSE**

Poste :
..... Nom du Candidat :
.....
..... Nom de l'employé :
..... Profession :
.....
..... Diplômes :
.....
... Date de naissance :
..... Nombre d'années d'emploi par le Candidat
:..... Nationalité : Affiliation à des
associations/groupements professionnels :
.....
.....

Attributions spécifiques :
.....
.....
.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]
.....
.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité
-

Expérience professionnelle : [En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]
.....

Langues : [Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]
.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.
.....

Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :
.....

Nom du représentant habilité :
.....

ANNEXE N° 7 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A insérer en annexe à la

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n°[*indiquer la nature de la prestation*].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____le

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

INTITULE DE LA DEMANDE DE COTATION : _____.

LE « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE ou MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;

1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.3) avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;

1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;

2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué pour effectuer la supervision où le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.

3.) Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

4.) Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution de la lettre commande :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à

(i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique,

(ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou

(iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

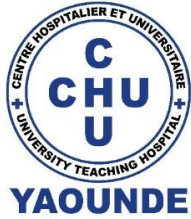
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom _____

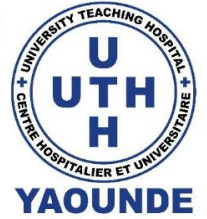
Signature _____

Signature Dûment habilité à signer la citation pour et au nom de : _____

En date du jour de : _____ jour de : _____



**CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL**



**DIRECTION GENERALE
SERVICE DES MARCHES**

Maître d'Ouvrage : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE DURGENCE
N°001/DC/CHUY/DG/SM/CIPM/2025 DU ____ 2025
POUR LA PRESTATION DES SERVICES D'ENTRETIEN
ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES AU CENTRE
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE**

Financement : Budget CHUY 2026

Imputation: 2025-02-200000 -619400

Montant prévisionnel : Quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA

Délais d'exécution : Douze (12) mois

Autorité contractante : Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé

**PIECE № VII : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS
LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK, BP 11834;
2. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN, BP 2933 Douala;
3. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK), BP 600 Douala ;
4. BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT, BP 1925 Douala ;
5. CITI BANK Cameroun (CITI Group), BP 4571 Douala;
6. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON, BP 4004 Douala ;
7. ECOBANK CAMEROUN, BP 582 Douala ;
8. FINANCIAL CREDIT BANK, BP 6578 Yaoundé
9. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE AU CAMEROUN, BP 300 Douala ;
10. SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN, BP 4042 Douala
11. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON, BP 1784 ;
12. UNION BANK OF CAMEROON, BP 15669 Douala ; 13.
13. UNITED BANK FOR AFRICA., BP 2088 Douala ;
14. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), B.P. 12962 YAOUNDE ;
15. BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala.

II- Compagnies d'assurances

16. CHANAS ASSURANCES SA., BP 109 Douala ;
17. ACTIVA ASSURANCES , BP 12970 Douala ;
18. ATLANTIQUE ASSURANCES S .A., B.P. 2933 Douala ;
19. ZENITH INSURANCE S.A., BP 1540 Douala ;
20. PRO-ASSUR S.A , BP 5963 Douala ;
21. AREA ASSURANCES S.A, B.P 1531 Douala ;
22. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S .A., B.P. 2328 Douala ;
23. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
24. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2759 Douala ;
25. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
26. SAHAM ASSURANCES S.A., B.P. 11315 Douala.

NB : Cette liste étant évolutive, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué devra s'assurer lors de l'élaboration de la DC qu'il s'agit de la dernière actualisation du Ministre en charge des Finances.